

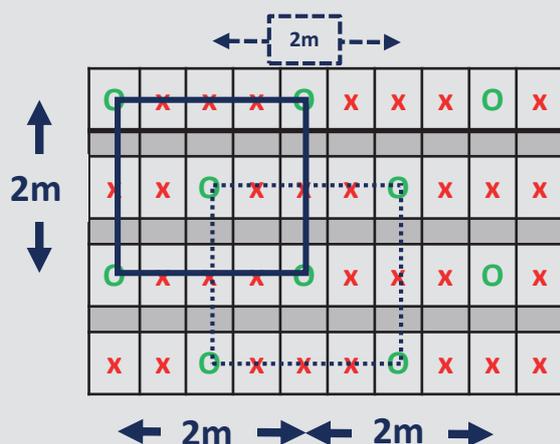


# DISPOSITIONS PRATIQUES EN VUE DE LA REPRISE DES CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

## PRÉPARATION DE L'ÉGLISE

- Compter le nombre de places autorisées en respectant 4 m<sup>2</sup> par personne et une distanciation de 1 mètre entre deux personnes.
- Poser une signalisation claire sur les places qui doivent rester inoccupées.
- Les bénitiers doivent être vides.
- Pas de carnets de chant ni de tracts à « piocher et remettre ».
- Les battants des portes restent grands ouverts à l'entrée et à la sortie pour éviter les contacts.
- Veiller à la mise à disposition d'un distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée.
- On prévoira une protection des micros à remplacer à chaque changement de lecteur.
- Le nombre maximum autorisé de participants est affiché à l'entrée de l'église et communiqué par les canaux habituels.

## DISPOSITION DES CHAISES INDIVIDUELLES

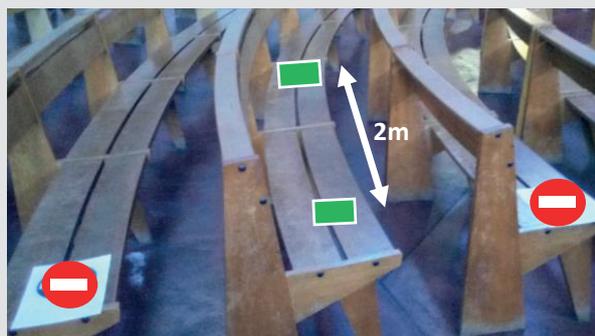
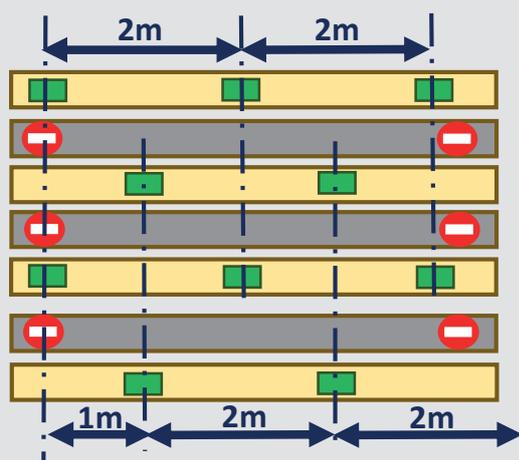


### Marquage au sol

- Ruban adhésif
- ou croix au marqueur

- Une chaise aux 4 coins d'un carré de 2m sur 2m
- Une chaise au centre du carré ainsi formé
- Enlever et stocker les chaises et les bancs en trop

## DISPOSITION DES CHAISES SOLIDAIRES & BANCS



**Condamner une rangée sur deux et marquer la zone (ex. sens interdit)**

- Repérer les emplacements autorisés (ex. carré vert) tous les 2 mètres
  - en partant du bord sur la 1<sup>ère</sup> rangée autorisée
  - à partir de 1 mètre sur la rangée suivante et ainsi de suite

## CONSIGNES GÉNÉRALES

- Le port du masque est obligatoire dans l'église.
- Pour assurer une occupation satisfaisante des lieux de culte, il pourra être nécessaire de mettre en place un dispositif d'inscriptions préalables. Celui-ci permettra d'organiser le nombre suffisant de célébrations pour répondre aux besoins de la communauté paroissiale. Une application est en cours de développement et vous sera proposée dans les tout prochains jours.
- L'emploi collectif des vêtements liturgiques sera proscrit. Chaque célébrant devra se munir de ses propres habits de chœur et ornements liturgiques. Il en sera de même pour les servants d'autel.

## GESTION DES FLUX ENTRÉE / SORTIE (portes différentes si possible)

- Prévoir une équipe d'accueil de 5 personnes par messe.
- Elles devront être repérables par un signe distinctif (foulard, gilet...).

### GESTION DES ENTRÉES (le port du masque est obligatoire)

- 2 personnes régulent les files d'attente à l'extérieur, en respectant une distance de 1 mètre entre deux personnes, à matérialiser au sol si nécessaire.
- Elles veillent au port du masque et au lavage des mains au gel hydroalcoolique.
- Une personne filtre les entrées à la porte et donne l'autorisation d'entrer sur ordre des placeurs (par groupe de 2 ou 3 ou par famille).
- Deux placeurs (un à gauche, un à droite) accompagnent les entrants jusqu'à leur place.
- Le remplissage se fait à partir des rangs les plus proches de l'autel, en inversant « gauche/droite » à chaque fois.
- Les paroissiens n'ont pas le choix de leur place et ne doivent pas s'arrêter en chemin.
- Lorsque le nombre maximal autorisé de fidèles est atteint, plus personne ne peut entrer dans l'église.

### GESTION DES SORTIES

- La sortie se fait à partir des rangs du fond de l'église en respectant la séquence « gauche / droite » sur directive de l'équipe d'accueil.
- Personne ne sort sans en avoir été autorisé. Personne ne s'arrête en chemin.
- Emporter la feuille de messe avec soi.
- Pas d'attroupement à l'intérieur ni à l'extérieur.

## PENDANT LA CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE

- Les célébrants peuvent ôter leur masque.
- Il n'y aura pas de procession des dons.
- Mettre une pale sur chaque calice, chaque coupe et chaque ciboire.
- Il n'y a pas de geste de paix.

### ORGANISATION DE LA QUÊTE

- Préconiser l'appli « La quête ».
- Pour ceux qui n'ont pas internet, mettre un panier à la sortie (sous surveillance).
- L'argent récolté sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être compté.

### ORGANISATION DE LA COMMUNION

- Les ministres communient par intinction.
- Ils revêtent leur masque.
- Ils se lavent les mains au gel hydroalcoolique.
- Ils reçoivent leur ciboire.
- Deux possibilités sont ouvertes selon les lieux :
  - soit chacun attend à sa place et le prêtre et les laïcs donnant la communion se déplacent,
  - soit le mouvement de communion est organisé pour ne pas se croiser et pour respecter la distance d'un mètre entre deux personnes.
- Ils donnent la communion sur la main, bénissent les enfants et adultes sans les toucher.
- Ils remettent leur ciboire.
- Ils se lavent de nouveau les mains au gel hydroalcoolique.

## NETTOYAGE ET DÉSINFECTION (prévoir lingettes, produits, etc.)

- Prévoir une équipe dédiée pour effectuer le nettoyage entre deux célébrations : désinfection des surfaces de contact (chaises et bancs, poignées de porte et statues).
- Rappel : vider les bénitiers, supprimer tout prospectus et les carnets de chants.
- Produit de désinfection : eau de javel diluée.

## INFORMATIONS AUX PAROISSIENS (Affichage et messages)

- Rappel des gestes barrières, des instructions particulières, horaires des messes...

## LES ACTEURS MUSICAUX DE LA CÉLÉBRATION

- La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles. Par prudence, l'arrêt de l'activité habituelle du chœur diocésain, comme de tout autre chorale paroissiale ou liée à un mouvement ou communauté ecclésiale est fortement conseillé.
- Si pour certaines célébrations la participation d'un petit groupe de chanteurs est maintenue, on préférera un placement en quinconce en respectant la distanciation physique de 1,50 à 2 mètres. Les chanteurs devront porter un masque.
- Chaque chanteur disposera de ses propres partitions qui ne seront pas transmissibles.
- En raison de la projection de l'air et l'impossibilité de l'usage du masque, tout instrument à vent classique ou traditionnel autre que l'orgue ne peut être utilisé.
- Les micros et les pupitres seront désinfectés après chaque célébration.

## CÉLÉBRATION DES BAPTÊMES DES PETITS ENFANTS

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du baptême :

- Le nombre de familles sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil et l'imposition des mains se feront sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration.
- Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé, imbibé d'huile et renouvelé pour chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc.
- Les familles utiliseront leur propre stylo pour la signature des registres.